

DÉONTOLOGIE DES AGENTS PUBLICS

1 jour

PRÉVENIR LES RISQUES DÉONTOLOGIQUES DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS

PROGRAMME DE LA FORMATION

LES PRINCIPES ET OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES

- › L'obligation de dignité, de probité et d'intégrité
- › L'obligation de neutralité, d'impartialité et de laïcité
- › L'obligation de désintéressement et la prévention des conflits d'intérêts
- › Les déclarations d'intérêts et de patrimoine
- › Le secret et la discrétion professionnelle, l'obligation de réserve
- › Le cumul d'activité
 - Activités interdites, libres ou soumises à autorisation
 - Activité accessoire et création ou reprise d'entreprise
 - Rôle de l'autorité hiérarchique et contrôle de compatibilité
- › Le devoir d'obéissance
- › Déontologie et usages numériques : réseaux sociaux, expression publique et pratiques professionnelles, points de vigilance liés aux usages professionnels de l'IA
 Échanges avec les participants sur l'application des principes déontologiques dans leur vie professionnelle
 Cas pratique : "Que feriez-vous". À partir de situations inspirées du quotidien professionnel, identifier l'obligation déontologique concernée et déterminer la conduite à adopter

IDENTIFIER LES ACTEURS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES EN MATIÈRE DE DÉONTOLOGIE

- › Le rôle de l'autorité hiérarchique
- › Le référent déontologue et le référent laïcité
- › La HATVP et son champ d'intervention
- › Les dispositifs de signalement et la protection des lanceurs d'alerte
- › Le Défenseur des droits
- › Les chartes et dispositifs internes de déontologie
 Cas Pratique "Qui saisir" ? À partir de plusieurs situations, identifier l'interlocuteur ou le dispositif approprié

MESURER LES CONSÉQUENCES D'UN MANQUEMENT AUX OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES

- › Responsabilité disciplinaire
 - › Responsabilités civile et pénale
- Analyse de jurisprudences : identifier le manquement, apprécier les risques et repérer les mesures qui auraient permis de prévenir la situation

OBJECTIFS

Identifier les principes et obligations déontologiques applicables aux agents publics. Mobiliser les acteurs et dispositifs adaptés face à une situation déontologique. Sécuriser ses pratiques professionnelles au regard des exigences déontologiques.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Une formation d'une journée basée sur l'interaction : des échanges sous forme de "questions/réponses" ponctuent chacun des points-clés de la formation
 Une formation animée par un consultant expert en droit de la fonction publique

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Référents déontologues, responsables et gestionnaires des services RH/personnel/carrières, tout agent public souhaitant mieux connaître les nouveaux principes de déontologie et leurs impacts
 Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Recueil de vos attentes depuis votre espace web 15 jours avant le début de la formation et auto-diagnostic de vos compétences.
 Des méthodes pédagogiques variées pour s'adapter aux différents profils, définies avec l'objectif de vous impliquer dans vos apprentissages et d'ancrer les acquis par la pratique.
 Supports pédagogiques : support d'animation, supports pédagogiques (fiches de synthèse, tableaux ...) et autres ressources documentaires disponibles dans votre espace.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

985 € HT - Réf : VDT-DEON

Validité : 30 juin 2027

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
 le 17 novembre 2026
 le 19 janvier 2027

Titre

Référence

Dates

Lieu

Options proposées pour certaines formations :

- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :

☐ Accès e-ressources* ☐ Veille juridique* ☐ Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s))

[illegible]

☐ Mme ☐ M. Nom Prénom
 Service/Fonction
 Tél. (ligne directe) E-mail